

Assemblée publique de consultation

•

11 février 2026

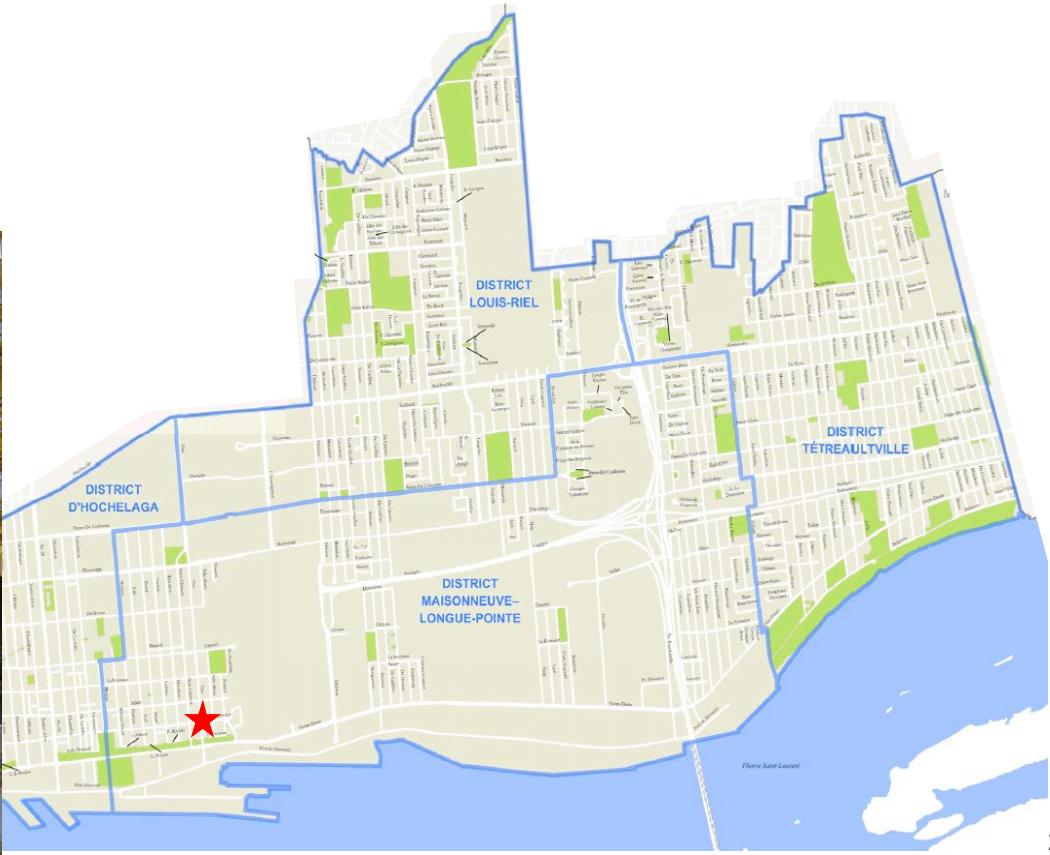
590, rue Viau

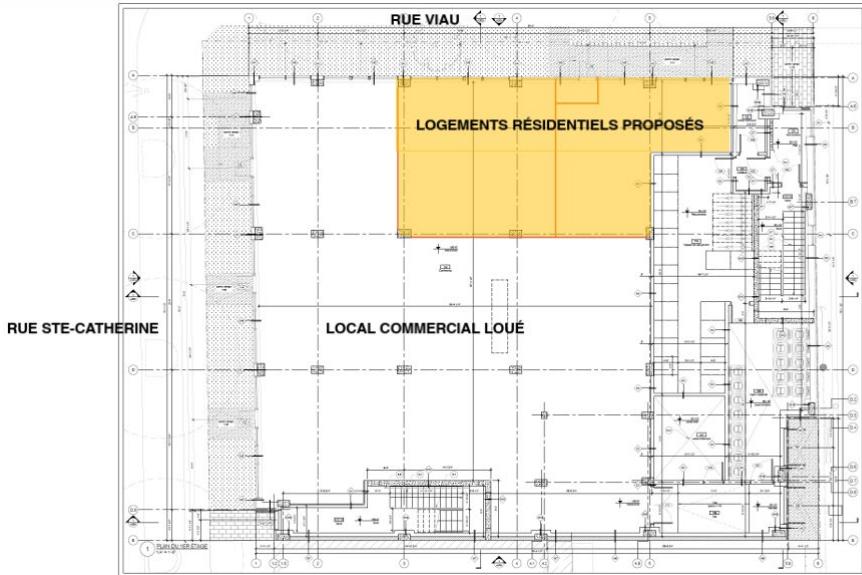
PPCMOI – usage dérogatoire



PPCMOI - Usage 590, rue Viau

District Maisonneuve-Longue-Pointe
Intersection Viau / Sainte-Catherine Est





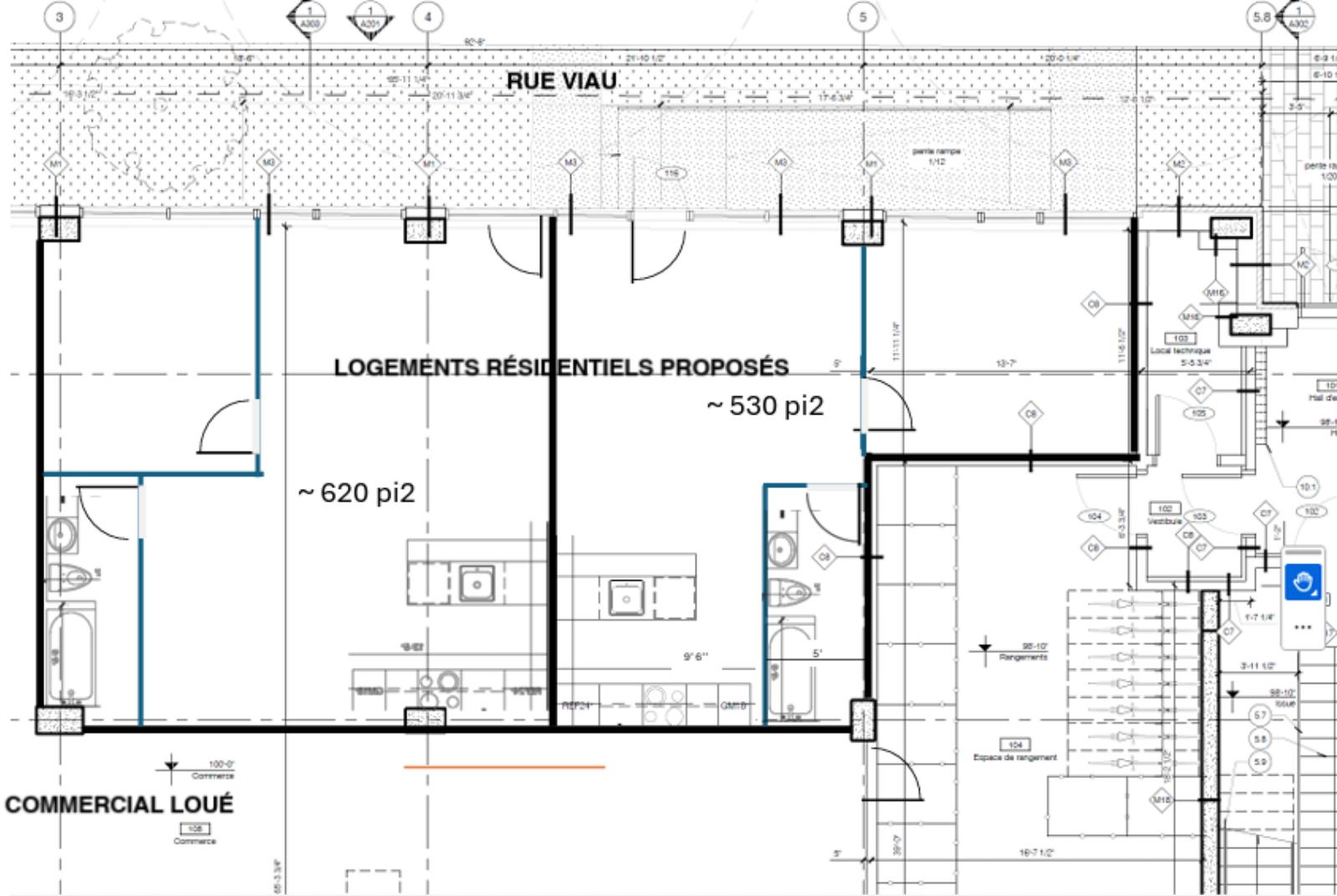
Article 191.7.1 relativement à l'interdiction de logements au rez-de-chaussée dans un secteur où est autorisée la catégorie C.3(3). Le projet propose deux logements au rez-de-chaussée. Néanmoins, ces logements seraient situés à l'arrière des bâtiments, aux abords de l'avenue d'Orléans. Par ailleurs, deux locaux commerciaux sont actuellement présents au rez-de-chaussée des bâtiments existants donnant sur la rue Sainte-Catherine Est

Proposition

Déroger à l'article 191.7.1 afin de permettre l'aménagement de logements au RDC.

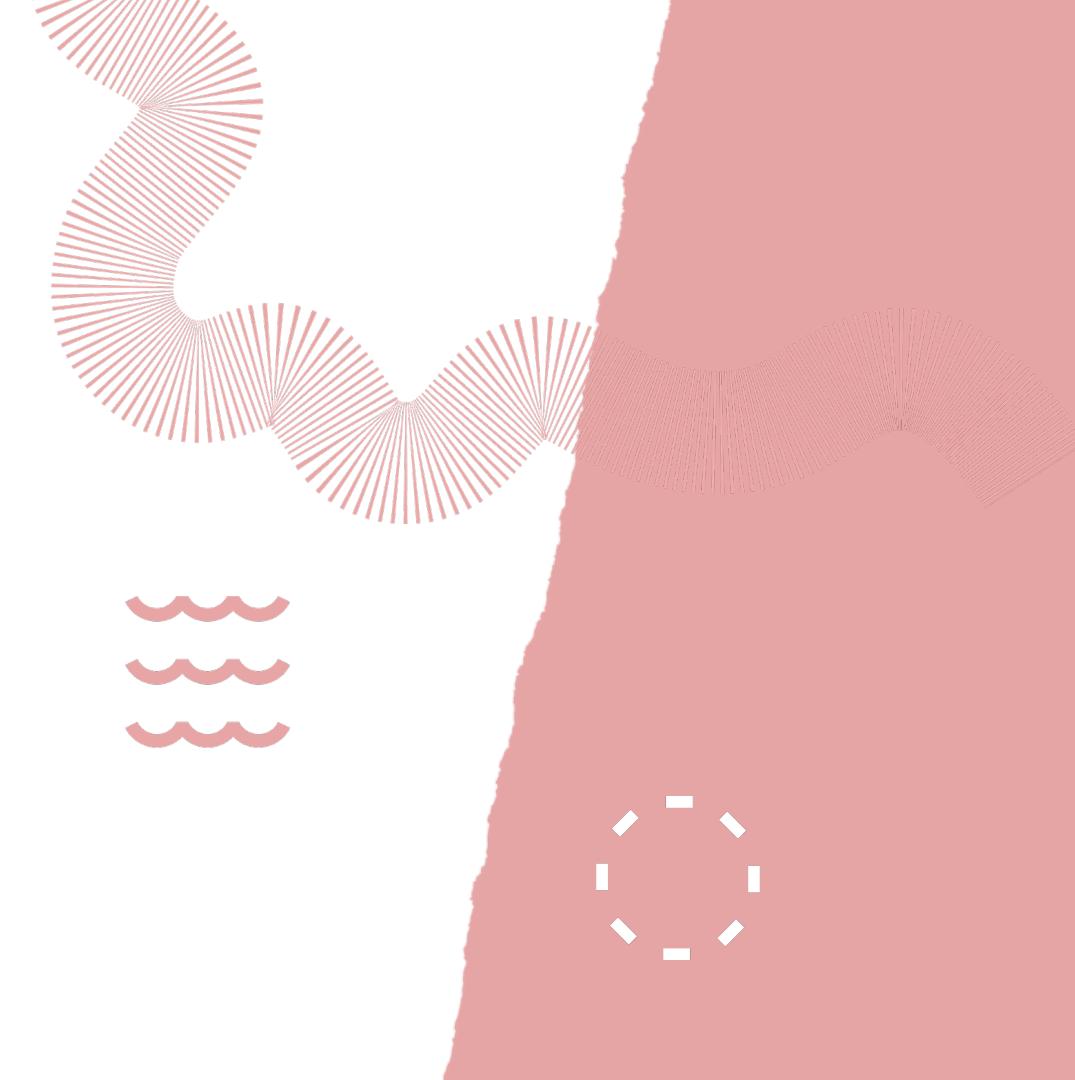
Le projet consiste à aménager deux logements au RDC, donnant sur la rue Viau pour le bâtiment existent situé à l'intersection des rues Viau et Sainte-Catherine Est.

Le Règlement ne permet pas d'aménager de logement au RDC dans le secteur SDC Hochelaga.



LOCAL COMMERCIAL LOUÉ

Comments



Merci

.

Fin